

Le Pape VOYAGES

TYROL

Prix par personne

1 099 €

08 jours / 07 nuits

Du 16 au 23 Septembre 2021



J1 : VOTRE REGION – EST DE LA FRANCE :

Départ de votre région en direction de l'Est de la France, arrêt en cours de route pour le petit-déjeuner et le déjeuner. En après-midi, continuation vers Mulhouse ou environs. Installation à l'hôtel, dîner et nuit.

J2 : ARRIVEE AU TYROL :

Départ en direction de la Suisse. Passage de la frontière Autrichienne. Déjeuner à Feldkirch. L'après-midi continuation par le col de l'Arlberg, Saint Anton, la vallée de l'Inn, Innsbruck et sa région : vous serez accueillis à l'hôtel avec une boisson de bienvenue. Installation à l'hôtel. Dîner et nuit.

J3 : HALL IN TYROL ET SA TOUR DES MONNAIES :

Départ pour la visite guidée d'Innsbruck : capitale administrative et intellectuelle du Tyrol. Innsbruck, «la ville pont » ne manquera pas de vous enchanter avec le petit toit d'Or, la Cathédrale St Jacques, le Beffroi de l'Hôtel de ville, la Maria-Thérésien-Strasse (Rue Place), la Colonne Ste Anne, le site olympique. Déjeuner en ville. Visite de Hall in Tyrol et découverte de sa fameuse Tour des Monnaies et son ancien atelier de frappe située dans le Château Burg Hasegg. On y accède par un escalier en colimaçon de 204 marches qui donne sur une vue splendide de la région (vieille ville de Hall, la vallée de l'Inn et le massif du Karwendel). En fin de visite, vous pourrez frapper une pièce comme souvenir avec la presse à balancier. Petit temps libre. Retour à l'hôtel pour le dîner et nuit.

J4 : TRAIN A VAPEUR DE FÜGEN A MAYRHOFEN – CHUTES DE KRIMML :

Départ pour la vallée du Ziller. Promenade romantique en train à vapeur de Fügen à Mayrhofen : un petit verre de Schnaps vous sera servi pendant votre voyage en train avec un accompagnement musical. Déjeuner à Mayrhofen. Puis, montée au Col du Gerlos (1 507 m) qui marque la frontière entre les Provinces du Tyrol et de Salzbourg, pour rejoindre les chutes de Krimml, les plus impressionnantes d'Europe (prévoir de bonnes chaussures) : ballade d'1 H 30 pour profiter du spectacle imprenable des chutes d'eau. Retour par Kitzbuhel, station de sport d'hiver mondialement connue. Retour à l'hôtel pour le dîner et nuit.



LE PAPE VOYAGES (Réseau Grand Ouest Mobilités) – Centre d'Activités Le Cap

106 Boulevard de Laval – 35500 VITRE

Tel 02 99 96 93 98 – Email : agence@lepape-voyages.fr

Tourisme IM 035140005 – Site Internet : www.le-pape-autocars.com

S.A.S au capital de 50 016 € - RCS Rennes 699 200 788 – APE 4939B



Le Pape

VOYAGES

J5 : SALZBOURG – BERCHTESGADEN :

Départ pour Salzbourg : visite guidée à pied de la ville de Mozart, la cathédrale, la maison de Mozart, les rues piétonnes et commerçantes aux nombreuses enseignes en fer forgé. Déjeuner à Berchtesgaden. En début d'après-midi, départ pour Berchtesgaden et découverte en tenue de mineur des mines de sel : lors de la visite, traversée en radeau d'un lac illuminé. Retour à l'hôtel pour le dîner et nuit.

J6 : MATINEE LIBRE – STAMS – SOIREE TYROLIENNE :

Matinée libre à l'hôtel. Déjeuner. Départ pour Stams, célèbre pour son abbaye cistercienne (entrée incluse). Retour en fin de soirée à l'hôtel pour le dîner et la soirée tyrolienne avec une boisson comprise par personne : vous profiterez pleinement d'un programme riche en musique tyrolienne, danses et traditions. Nuit.

J7 : CHUTES DU RHIN – MULHOUSE :

Départ pour le tunnel de l'Arlberg, Bludenz, entrée en Suisse par les rives du lac de Constance. Déjeuner à Constance. En début d'après-midi, petite promenade en bateau pour atteindre les merveilleuses chutes du Rhin : lorsque le Rhin a son débit moyen, ce sont 750 mètres cubes d'eau par seconde qui franchissent les rochers d'une hauteur de 23 mètres et sur 150 mètres de largeur. A l'issue de cette approche exceptionnelle des chutes, départ pour la France avec traversée de la partie sud de la Forêt Noire par Titisee et son lac, la vallée de l'Holental, Fribourg, Mulhouse : installation à l'hôtel dans la région de Mulhouse / Belfort, dîner et nuit.

J8 : MULHOUSE - REGION :

Départ après petit-déjeuner en direction de votre région. Déjeuner en cours de route. Arrivée en fin de soirée.

Ce prix comprend : Le transport en autocar de grand tourisme, L'hébergement en hôtel 4* normes locales au Tyrol et 3* en France, base chambre double, La pension complète du petit-déjeuner du J1 au déjeuner du J8, La boisson aux repas : ¼ de vin en France, 30 cl de bière ou 12.5 cl de vin ou 1 soft drink en Autriche, Les excursions et visites mentionnées au programme, La soirée Tyrolienne avec 1 boisson comprise/personne, Le guide de l'hôtel à compter du J3 jusqu'au J6

Ce prix ne comprend pas : Le supplément chambre individuelle : 120€, Les assurances annulation / bagages et assistance / rapatriement : 25€, les dépenses personnelles et éventuels pourboires.

N.B : L'ordre des excursions est donné à titre indicatif et pourra être modifié selon organisation.



Le Pape

VOYAGES

Formulaire d'information standard pour les contrats de voyage à forfait

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise LE PAPE AUTOCARS sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise LE PAPE AUTOCARS dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. LE PAPE AUTOCARS a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (Garantie financière APST, 15 avenue Carnot 75017 Paris, tél : 01.44.09.25.35 ou info@apst.travel) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de LE PAPE AUTOCARS.

Site internet sur lequel on peut consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2017/12/20/ECOI1727619R/jo/texte>



LE PAPE VOYAGES (Réseau Grand Ouest Mobilités) – Centre d'Activités Le Cap

106 Boulevard de Laval – 35500 VITRE

Tel 02 99 96 93 98 – Email : agence@lepape-voyages.fr

Tourisme IM 035140005 – Site Internet : www.le-pape-autocars.com

S.A.S au capital de 50 016 € - RCS Rennes 699 200 788 – APE 4939B

